

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 27 octobre 2016 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2016

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, GABILLON Raphaël, CARAZ Gérard, ARGOUD Guillaume, FAIVRE Claude, SANCHEZ Stéphanie, PACALET Isabelle, PERON Christian, AVONT Laëtitia, LEDEZ Sandrine, COLLION Cindy.

Absents excusés : GALAMAND Lilian, ROBIN Stephen, HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

1- Commission FORET COMMUNALE

- *Gestion Affouage*

Redevance des lots de bois 2016-2017: Délibération n°2016-10-01

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de relever le montant de la redevance pour les lots de bois communaux suite à l'augmentation des frais de garderie relevant du régime forestier et de la nouvelle contribution des collectivités territoriales mise en œuvre par la loi de finances : 2€ de contribution supplémentaire par hectare de terrains relevant du régime forestier ; pour la commune : 225,11 ha soit 450.22€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **PORTE** le montant de la redevance pour un lot de bois dans la forêt communale à 30€ à compter de la saison 2016-2017.

Approbation du règlement d'exploitation et de vidange des coupes d'affouage: Délibération n°2016-10-02

Madame le Maire rappelle que l'affouage est encadré par le code forestier et par la Loi Grenelle n°2010-788 du 12 juillet 2010, art.93 qui stipule l'interdiction absolue de revente du bois.

Elle donne la parole à Monsieur Claude FAIVRE, responsable de la commission qui donne lecture aux membres du Conseil du règlement d'affouage pour la nouvelle saison 2016/2017.

- Pour la coupe de la saison 2016-2017, les trois garants sont : Claude FAIVRE, Guillaume ARGOUD, Christian PERON.
- Claude FAIVRE est nommé garde coupe.
- Inscriptions pour l'affouage : du 18 novembre au 2 décembre 2016
- Délai d'exploitation : du 10 décembre 2016 au 25 février 2017.
- Vidange de la coupe : du 15 avril 2017 au 31 août 2017

Le règlement précise que les affouagistes sont responsables de leurs actes et qu'ils doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Il sera distribué à chaque affouagiste lors de son inscription

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** le règlement d'affouage 2016/2017, annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur Claude FAIVRE de le mettre en application.

2- Commission VOIRIE

Point sur les dossiers en cours :

- **Chemin de la Marolière** : il nous a été signalé la disparition du panneau mentionnant la dénomination de ce chemin, celui-ci a été retrouvé et sera par conséquent remis en place dans les prochains jours.
- **Chemin de la Baulerie** : travaux d'égoutage terminés.
- **Travaux** : Il est demandé à la commission voirie de lister les travaux de revêtement en enduit bicouche des voies communales à réaliser.
- **Fossés et lamier CCTB**

Madame le Maire donne lecture du mail de la CCTB concernant la préparation de la campagne d'entretien des fossés et éventuellement le passage du lamier, comme les années précédentes notre demande sera accompagnée d'un plan précis afin d'éviter toutes ambiguïtés lors du passage des engins.

- **Arbre mort** à couper « chemin de Romagny » voir différents prestataires

3- Gestion COMMUNALE

Convention SPA : Délibération n°2016-10-03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne disposant pas de fourrière communale, pour accueillir ou garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du code Rural les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le **domaine public** (voies publiques et bâtiments communaux à caractère

public) du Territoire de la commune, elle a recours depuis plusieurs années aux services de la Société Protectrice des Animaux (SPA) du Nord Isère.

Madame le Maire précise que sont exclus de cette convention de fourrière :

- les interventions relevant des campagnes de capture de chiens et chats errants visées à l'article R211-12 du Code Rural,
- les campagnes de stérilisation visées à l'article L211-27 du Code Rural,
- les demandes de prise en charge d'animaux dangereux sur arrêtés visés aux articles L211-11 et suivants du Code Rural,
- les demandes constituant des abandons de chiens ou chats par leurs détenteurs.

La présence de l'animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la Gendarmerie.

Pour l'année 2016, il est proposé une convention de 0.35 € par an et par habitant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention avec la SPA du Nord Isère.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité:

- **DECIDE** de confier à la SPA du Nord Isère le soin d'assurer les obligations de fourrière,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention avec les services de la SPA selon les tarifs suivants :
0.35€ x 735 habitants = 257,25 euros pour l'année 2016.

Aménagement des horaires d'ouverture de l'agence postale: Délibération n°2016-10-04

Suite aux divers courriers de Madame Claire TORGUE, gérant l'agence postale, de nombreuses demandes de particuliers et de la réorganisation de la distribution du courrier au Centre Postal de la Côte st André, Madame le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de modifier les horaires de l'agence postale.

Le but étant de permettre aux usagers de pouvoir bénéficier pleinement des services, notamment en ce qui concerne le traitement des objets « en suivi »..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier les horaires de l'agence postale à compter du vendredi 18 novembre en permettant son ouverture le vendredi matin au lieu du vendredi après-midi de 8h30 à 11h30.
- **VALIDE** le tableau des nouveaux horaires de l'agence postale établi ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (impair)
Matin	8H30 - 11H30	8H30 - 11H30	8H30 - 11H30	8H30 - 11H30	8H30 - 11H30	8H30 - 11H30
Après-midi	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée

4- Commission SCOLAIRE

Monsieur Gérard CARAZ, adjoint informe les membres du conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée, l'effectif étant de 99 enfants scolarisés.

Résumé du 1^{er} Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 13 octobre 2016.

Locaux scolaires :

Travaux réalisés par la Municipalité à la demande du corps enseignant

- Etagères dans les placards de la salle de motricité
- Achat de tables et chaises et d'un meuble à étagères
- Installation de poubelles de tri dans le local de la cour.

Questions soulevées lors du conseil Municipal du 13 octobre 2016

- Demande de gâche électrique au portail (devis en cours)
- Problème d'air froid dans la classe de CP et dans le dortoir (le programme de ventilation sera revu)

Sorties et projets prévus :

- **Piscine** : les élèves de GS/CP/CE1 et CM2 vont bénéficier de 10 séances de natation à la piscine de la Côte St André. Les séances débuteront le 30 mars et se termineront le 22 juin. Financement du Sou des Ecoles pour la location du bassin, des maîtres nageurs et de la Mairie pour le transport.

- **Ecole et cinéma** : les élèves de la GS au CM2 iront voir 3 films durant l'année au cinéma de Beaufort. Financement de la Communauté de Communes du Territoire de Beaufort pour le transport et du Sou des Ecoles pour le transport.

- **Séances de musique** : un intervenant de l'école de musique du Territoire de Beaufort devrait commencer ses interventions après les vacances de Toussaint.

- **Animation à la Bibliothèque Municipale** : toutes les classes iront à la bibliothèque une fois par mois où Frédérique accueille les enfants soit en moitié de classe soit en classe entière pour les plus grands.

- **Spectacle de Noël** : offert par le Sou des Ecoles, il aura lieu le vendredi 9 décembre au matin.

- **Animation sur le tri** : par le SICTOM de la Bièvre pour les classes de CE2 et CM1/CM2 le 8 et 15 décembre

- **Interventions sur le permis piéton** : elles seront proposées à tous les CE2 par la Gendarmerie de la Côte St André.

- **Interventions sur le permis Internet** : elles seront proposées à tous les CM2 par la Gendarmerie de la Côte St André.

Organisation de l'aide aux enfants en difficulté :

Pour aider les enfants en difficulté, les enseignants peuvent faire appel au réseau d'aide (RASED) qui se trouve à la Côte St André.

Il comprend :

- Une maîtresse E (aide à dominante pédagogique) : Mme Ghislaine ROMET
- Une psychologue scolaire : Mme Nicole DOUGET-VRAY

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Elles ont lieu 2 soirs de la semaine, suivant les périodes, de 15H15 à 16H15 le lundi et le mardi.

Le Conseil des maîtres fait une proposition écrite aux parents des élèves concernés.

Il est nécessaire de rappeler que les APC ne sont pas uniquement proposés aux élèves en difficulté mais sont surtout l'occasion de travailler en petits groupes ce qui rend les interventions très efficaces.

Sécurisation des écoles

M. Le Maire rappelle que suite aux attentats la sécurité a été renforcée principalement pour les écoles.

La commission bâtiment travaillera sur le renforcement de mesures de sécurité dans l'école.

Elle précise que la mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative car la sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Activités périscolaires :

Elles ont repris avec l'intervention du personnel communal, de bénévoles et du Centre Social.

L'accès aux NAP est ouvert à tous les enfants scolarisés à l'école mais ne sont pas obligatoires.

Fin de séance : 22H00